

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches
12618

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Création des Maisons du Bel Age : rectification d'une erreur concernant la valeur
des locaux situés 33 avenue de Saint Julien 13012 Marseille**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de la création des Maisons du Bel Age, la commission permanente du 15 septembre 2017 (délibération n°115) a approuvé l'acquisition de plusieurs biens, dont le local situé 33 avenue de Saint-Julien à Marseille 12^{ème} pour lequel, était mentionné un prix de 236 000 € Or une erreur s'est produite lors de la transcription de cette somme. Le prix est de 236 500 €

Il convient donc de rectifier l'erreur concernant le prix du local qui s'élève à 236.500 € (et non pas 236.000 €).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL